



AVIS PUBLIC

La Municipalité régionale de comté (MRC) de La Nouvelle-Beauce, la MRC de Bellechasse et la Régie de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis (RITMR) désirent recevoir des soumissions pour l'exécution des travaux décrits sommairement ci-après :

- Fourniture et transport de 3 presses à déchets;
- Fourniture et transport d'équipements connexes (panneaux de contrôle et autres accessoires);
- Assistance technique aux étapes d'installation et de mise en route des équipements.

Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) (www.seao.ca), à compter du 14 juillet 2022, moyennant le versement des frais prévus.

Les documents d'appel d'offres, tout document auquel ils renvoient, de même que tout document additionnel qui y est lié ne peuvent être obtenus que par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) (<http://www.seao.ca>) selon les tarifs en vigueur.

Toute soumission doit, pour être valablement considérée, être préparée sur la formule fournie sur le site du SEAO.

Le responsable de l'appel d'offres est M. Samuel Boudreault, téléphone : (418) 387-3444, poste 4112.

Les soumissions devront être reçues et être physiquement au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce, téléphone : (418) 387-3444 avant 15 h, le 12 août 2022, à l'adresse suivante :

MRC de La Nouvelle-Beauce
280, boulevard Vachon Nord, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 1N7

Elles seront ouvertes publiquement à la salle du conseil immédiatement après l'heure limite, soit à 15 h 05.

Les soumissions doivent être remises dans une enveloppe scellée portant la mention « *Appel d'offres n° CRGD-2022-005 – Fourniture de presses à déchets* ».

Seules sont admises à soumissionner les personnes, les sociétés, les compagnies et les corporations qui ont un établissement d'entreprise au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord de libéralisation des marchés applicable aux municipalités, soit l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNBS).

Toute personne intéressée ou groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication visé par le présent appel d'offres (ou son représentant) peut porter plainte à la MRC relativement à ce processus jusqu'à la date limite de réception des plaintes indiquée sur SEAO.

La MRC se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et de retrancher du contrat certaines parties. Le Maître de l'ouvrage ne sera en outre passible d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

Donné à Sainte-Marie, ce 14 juillet 2022.

Mario Caron, OMA
directeur général
et greffier-trésorier